

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 68 (1929)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Encore Lutry  
**Autor:** Vallotton, Benjamin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-222645>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## A LA DEMOISELLE AUX FRISONS

**V**OYONS, Lydie, il ne faut pas que la lettre ouverte que t'adressa Mlle Eugénie dans le *Conteur* du 22 juin te fasse prendre la jaunisse ! Le jour où les femmes seront mêlées directement à la politique, ce sera encore bien pis ! Alors, l'épiderme de la femme qui, jusqu'ici est aussi sensible que susceptible, devra nécessairement se cuirasser, afin d'éviter des guerres incessantes. Du même coup, hélas, la femme perdra peut-être ce qui fait la finesse de ses sens. Elle n'aura plus besoin de torchons à poussière, de décrotoirs et d'écumoirs ; elle sera comme les hommes et ne verra plus que les gros tas et les gros verres !

Au lieu de consoler sa femme, Emile-Auguste Rabachons ne fit, par ses explications, qu'augmenter son dépit. En relisant l'article de la demoiselle aux frisons, elle entendait à chaque ligne le reproche de la cousine au régent : « On peut tout ce que l'on veut », refrain qui paraissait prendre le caractère d'un véritable cri de guerre. Elle ne percevait plus que cela et elle en était absolument exaspérée.

Pour ne pas faire explosion — car Lydie aimait à répéter qu'une femme digne doit savoir maîtriser sa langue, — la brave paysanne sortit en disant qu'elle allait porter à manger aux cochons. Deux groins affamés l'accueillirent en grognant furieusement.

— Oui, oui, leur dit Lydie, ce n'est pas seulement les enfants et le ménage qu'il faudrait réduire à leur plus simple expression pour pouvoir faire tout ce que l'on veut, mais c'est encore vous, cochons goinfreux, qu'il sera nécessaire de supprimer pour que la campagnarde puisse se payer du bon temps ! Le dimanche, les hommes n'ont qu'à « gouverner » leur bétail, matin et soir, et à faucher l'herbe du verger et la barbe de leurs joues. Ceci fait, ils se trouvent libres d'employer leur temps comme bon leur semble. Faut-il leur en faire un grief et prétendre que, parce qu'ils ont le loisir d'aller voter en sortant du culte et de prendre trois décés, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent ? Du reste, je connais trop bien mon mari pour savoir qu'il n'irait pas voter une fois sur dix s'il devait négliger sa campagne. Ah ! que les suffragettes laissent mon Emile-Auguste en paix, car je suis sûre que si elles le connaissaient, elles voudraient toutes l'avoir pour mari !

Discuter, batailler, voter, repousser aujourd'hui ce qu'ils accepteront demain ou défaire un jour ce qu'ils ont fait hier, c'est l'affaire des hommes, ajouta-t-elle ; nous, les femmes, continuerons à mouler le monde en élevant la jeunesse et en faisant de la soupe qui puisse s'avalier sans grimaces ! Et si un jour, on nous octroie, malgré nous, le droit de vote, nous, les campagnardes, nous n'en ferons usage que pour aller appuyer un projet de loi prévoyant une école de recrues pour les jeunes filles, à condition que ces « écoles » se fassent exclusivement dans des « trains de campagne », pendant la belle saison, afin que les demoiselles de la ville ne puissent plus venir nous dire : « On peut faire tout ce que l'on veut. » Ce sera un moyen de leur apprendre ce qu'est la vie à proximité de la nature.

Un peu tranquillisée par cette perspective ven-

geresse, Lydie rentra dans la maison et apostropha son mari en lui disant :

— Il n'a pas, sans de vaillantes femmes, qu'est-ce que vous deviendriez à la campagne ? Emile-Auguste acquiesça bien volontiers en souriant :

— C'est certain, il n'y en a point comme vous, puisque chez vous le travail est un véritable culte. Et cela, Aimé Schabzigre peut le publier à tous les vents ! Nous, les hommes, gouvernons le bétail et vous, les femmes, gouvernez la maison tout entière et, par là, le pays lui-même.

Pour copie conforme :

Aimé Schabzigre.



PER ALYO (Aigle)

**L**AI a quaque senanne lài a zù per Alyo 'na granta abbayî dâi bouëlan. Tote lè forte coraille 'dau payî lài sant vengnâite. L'êtâi courieu de lè vere. L'étant vengnt, treinte, houitanta, ceint, mîmameint mé. L'arrevâvant dein on grand pâilo, sè betâvant lè z'on devant lè z'autro, ein riond. Adan, ein avâi ion que montâve su on bocon d'ègrâ ; pregnâi onna riouta que manèyive quemet on tseroton quand l'écourdjate, d'amon, d'avau, à otâ, à io, à grante z'embarje, fredin, fredâ. Ti lè z'autro coo, po lo fère arretâ, sè mettânt ti à bramâ ein on iâdzo. Pe rîdo sè demênâve et pe rîdo ie bramâvant. Dâi coup, la riouta allâve tot pllian, adan la beinda po pas épouâirî clli que la breinâve, allâve pllian assebin. Dâi momeint je faisant dâi galèze pioulâre, qu'on arâi quasu de que santâvant. Dâi z'autro coup, on arâi djurâ dâi mout de ruve de bêruvette que virant ein segneuleint tsacon sa tsanson. Il paraît que cein s'appelle dâi *dissonnance* et que l'è cein que lài avâi de pe galé dein tota clli l'abbâi dâi bouëlan. Quand l'accouillâre, que lài diant *directten*, ètâi mafî, l'êtâi bin dobedzî de sa'rretâ, adan tota la beindâ sè quâisive et l'allâvant bâire quartetta avoué li po que lài prègne pas la brelâire de recoumeincî à écourdjatâ avoué sa riouta.

Aprî cein l'ant baillî dâi prix. Le paraît que clliâo que l'avant pu bramâ clliâo *dissonnance* justo faux cein que faillâi po que sâi galé l'étant lè premi. Et l'êtâi dâi lutsèhye de dzouïo à vo z'assordolhî. Lè directteu l'étant que assebin, mâ l'âo z'avant prâi l'âo rioute. Sein cein, voliâi-vo à fremâ que l'arant recoumeincî l'âo nièze avoué et que l'arant ti rebramâ po lè fère botsî. Einfîn cein l'è bin zu.

Et aprî, l'êtâi la fita ; et lè bouëlan sè-sant mècliâ. Mâ on lè veillîve, mîmameint que lo Conset d'Etat l'avâi de à n'on préfet d'allâ on pou pertot vè clliâo dzein po vère se dâi coup dèvesâvant mau dâo gouvernement. Cein s'è pas pî tant mau passâ tot parâi. L'a pî oiû douî de clliâo bouëlan que dèvesâvant dinse :

- Vo z'ite bin saillâ ?
- Peins-tè vâi : lè tot premi !
- Vouaih ! Lè premi ?
- Oi. Sein la meinta que vo dio.

— Lè premi ! Adan, cò è-te que vo manèyive la riouta po vo z'accouillî ? Lo régent ?

— Que na. L'è lo menistre !

— Vâi mâ, du que clli l'abbâyî l'êtâi la demèindze, quemet voutron menistre a-te pu venî ?

— Oh bin ! l'a baillî condzî âo bon Dieu po on dzo !

Marc à Louis.

## ENCORE LUTRY

**N** est gai, à Lutry. Le sang y coule rapide et bien rouge, dans les veines.

Bombarde, que d'aucuns appellent aussi Bonbonne, est l'un des plus authentiques représentants d'une race solide dont la tête est près du bonnet, le verre au bord des lèvres et la malice au fond des yeux. Au hasard, cueillons quelques-uns des propos qu'il émet sans effort :

— Je demeure droit contre la cure... A la longue, naturellement, les sermons traversent la muraille... Comme ça, on n'a pas besoin d'aller tant souvent à l'église... Et puis les prières d'un pasteur, c'est comme un paratonnerre : ça protège dans un rayon de quarante mètres. Inutile de faire double emploi !

— Jamais la vie ne me semble plus belle que quand je plonge et que je nage sous l'eau à cinq heures du matin...

— Je n'aime pas les pouêtes figures... On est dans le monde pour rire, pour cultiver la vigne et prendre du poisson quand ça mord... Et même si ça ne mord pas, il faut encore en rire... Non, je n'aime pas les pouêtes figures !

Il ne faudrait pourtant pas tenir l'ami Bombarde pour un fantoche sans consistance, pour un plaisantin dont seule la gouaille dessert les lèvres. Au dernier matin de la dernière période de service dans le bataillon des carabiniers vaudois, à Morges, ses yeux se sont mouillés quand le drapeau, une fois encore, passa devant le front des compagnies hérisées de baïonnettes, puis s'éloigna, dans un bruit de fanfares et de clairons, glissant doucement sur le feuillage des grands arbres jaunés par l'automne. Sobrement, Bombarde a murmuré : — Charrette !... et ce seul mot valait mieux qu'un discours.

Et puis Bombarde montre à qui veut le voir, mais sans en tirer la moindre vanité, comme il montrerait son couteau de poche ou des bretelles neuves, une lettre marquée du sceau du Haut Conseil d'Etat vaudois, une médaille d'or qui se balance au bout d'un joli ruban... Certain soir d'orage, un homme se noyait. Premier trait d'héroïsme, Bombarde, assis dans la tièdeur d'une salle à boire, abandonne les trois décés dont il venait à peine de humer l'odeur. Il se précipite. Du débarcadère, il plonge. Il nage, là-bas, au large, d'où s'élevaient les cris. Luttant contre les vagues qui le giflent à la volée, il rejoint l'homme, il le saisit au collet avant qu'il coule à pic et le ramène, évanoui, sur la berge.

Quand on l'en presse et qu'il raconte cela, Bombarde ajoute très simplement :

— A d'autres de continuer l'opération. Moi, j'ai été achever mes trois décés...

Et comme la malice, à Lutry, ne perd jamais ses droits, Bombarde dit encore, en clignant de l'œil, sans toutefois mener sa phrase jusqu'au bout :

— J'ai appris, depuis, que mon gaillard ne

causait que l'allemand... Il a joliment bien fait de se taire pendant que je le ramenais... parce que...

N'en croyez rien!... Bombarde l'eût « ramené » tout de même. Car ils sont ainsi, les gens de Lutry : rudes, taillés à la grosse, bien fendus en gueule, point ennemis du vin, orgueilleux de leur bourg, mais spontanés, généreux et francs comme un coup de poing. Et gais, donc! ce qui irrite parfois les gens sérieux, beaucoup d'entre eux, du moins, observateurs stricts d'un onzième commandement : — Soyez moroses!... et d'un douzième, qui lui est semblable : — Soyez désagréables!

Oui, gais. Voyez l'entraîn de ces fillettes qui chantent en se donnant la main :

*Marguerite de Paris*  
Prête-moi tes souliers gris  
Pour aller au Paradis...

et qui guignent, tout en dansant, les socques, les bottes, les pantoufles feutrées suspendues devant la boutique du cordonnier, une boutique impayable, ayant, de même que ses voisines, un caractère bien à elle, comme une petite vie aimée et connue. Voyez encore cette boulangerie dont les devantures sont des fenêtres et l'entrée une porte de cave repeinte, basse, accueillante. Du haut des rayons — des planches bien rabotées — les gâteaux participent à la paix des jours au long desquels le soleil monte, descend et meurt, sur un rythme royal, incontesté, tandis que madame Bolomey trotte du four aux « tablars » du magasin, rapportant chaque fois, à pleins bras, les miches rousses, les taillaules, et que la pendule, alanguie par tant de sérénité, râle dans la pénombre...

B. Vallotton.

#### LAUSANNE AU TEMPS JADIS

14 juillet 1703. — Peter Strous ayant fait de la brasette contre les défences et mesure selon le rapport de Jean Chapuis fait beaucoup de dégâts ayant haché (coupé avec la hache) des pièces qui auroient été bonnes pour chevrons... 24 heures de prison à pain et eau, la brasette et le bois seront confisqués.

Messieurs Banderets de Bourg et de la Cité prendront information de ceux qui ont fait une grande quantité de charbon au Jurat (Jorat) et haché un millier de toises de bois (moules) pour en faire. On fera venir Jean Pierre Regamey que Peter Strous dit avoir coupé de belles plantes et les a portées rièr Lutry pour faire des echalas. (Ces histoires se ont répétées durant tout le siècle, les plus enragés déprédateurs de bois ont été des habitants de la Vullietaz sur Epalinges ; on en a envoyé plusieurs aux « sonnettes » à Berne).

7 septembre 1703. — Messieurs Boursier et Banderet du Pont iront auprès de notre très honore Seigneur Baillif pour lui dire que nous sommes contents de garder des pauvres réfugiés d'Orange à proportion des répartitions qui se font ordinairement et que pour ceux des autres du balliage que nous ne nous pouvons pas charger n'empeschant pas qui ne les laissent icy en leur donnant de quoy subsister. Mandement sera adressé à tous les communiens de notre juridiction de tenir des chariots prêts pour conduire les pauvres réfugiés que faut conduire à Moudon pour le premier commandement qui leur sera fait.

Messieurs les Banderets feront commander par un officier ceux de leur bannière pour venir en conseil les déclarer de ce qui veulent contribuer pour les pauvres réfugiés d'Orange. (La principauté d'Orange, département de Vaucluse actuel, avait passé de la maison d'Orange-Nassau à la maison de Conti en 1701 à la mort de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre. Le prince de Conti avait promis de laisser à ses sujets la liberté de culte ; mais en février 1703, il fut contraint de céder ses droits à Louis XIV qui chassa les protestants d'Orange sous le prétexte qu'ils aidaient les Camisards).

10 septembre 1703. — A François Nicolas Barbey la permission de faire un four pour cuire

la vaisselle auprès de la muraille du vergier de la cure du grand ministre et ce jusques à nostre bon vouloir seulement. (Cette cure a été démolie lors de la construction du palais de Rumine, elle avait été occupée par Pierre Viret).

11 octobre 1703. — Au Sr Fivaz, opérateur, attestation comme il a bien tiré une pierre grosse comme une meure du col de la vessie de Samuel Frey et comme il nous a paru par la personne et par la relation de Mons. Samuel Bugnon, son grand-père et le Sr Donzieux, chirurgien de cette ville, nous luy permettons d'aller et venir en cette ville et y faire sa résidence en se bien comportant.

16 octobre 1703. — Commandement à toutes personnes d'oster le bois et fumier qui est dans les rues entre cy et huit jours et en cas qu'il ne soit osté dans le dit terme il sera permis à toutes personnes de s'en saisir et le prendre sans aucune réprehension.

Monsieur le Bourgmestre est prié de faire commander le Conseil un jour de sa commodité pour aller marquer les places du temple (de St-François, celles de la Cathédrale ou grand temple étaient du ressort du bailli, et St-Laurent ne fut bâti qu'en 1719).

6 novembre 1703. — Alexandre Mégevan est condamné à cinq florins en faveur de Mons. le Métrail pour avoir exigé des chatagnes le jour de la foire des Savoyards.

6 novembre 1703. — M. le Docteur Rippon et Mons. Armand visiteront le mal qu'a Philibert Bourgoz a une jambe et examineront si on le peut guérir et le médilleront (soigneront) et en attendant la guérison on luy accorde un quartier de messel de trois en trois semaines.

On publiera par toute la ville deffence à tous marchands et négociants de se servir de faux poix et fausses aulnes à peine d'estre chasties exemplairement et tout entièrement privés de pouvoir vendre et négotier en aucune manière et ou ce soit.

#### ELLE ET LUI



LS sont deux. Elle et Lui.

Par cet après-midi de dimanche. Elle est venue lui faire visite.

Lui, c'est un brave travailleur, solide, fidèle, modeste dans sa mise, mais soigné tout de même. Il ne compte que sur le vent et sur la force des bras pour faire son ouvrage. Il s'appelle « Frère Yves » — et c'est mon vieux bateau de pêche.

Elle s'appelle « Colette » — le joli nom ! Elle est blanche avec une jolie bordure rouge qui rit sur l'eau grise.

La voile ? Les rames ? Peuh ! elle a mieux que cela. Son petit cœur bat rapidement au rythme d'un joli moteur bien au point.

Ses patrons sont allés jusque au village, et quand le bruit de leurs pas s'est éteint, quand on n'a plus entendu le long de la grève que le clapotis des vagues et le bruissement des roseaux, « Colette » s'est mise à babiller, comme une vraie fille d'Eve, s'appuyant câline contre l'épaule grise de « Frère Yves ».

— Vois-tu, moi, le dimanche, je me promène.

— Moi, je me repose, dit gravement « Frère Yves ».

— Depuis longtemps j'avais envie de venir te voir. Quand je t'ai rencontré, la semaine dernière, en plein lac, j'ai tout de suite pensé que tu devais venir de Concise.

— Ah ? ça se voit ?

— Oui... non... tu sais tout de même, de vos côtés tout est un peu sombre — et cela avait l'air d'aller bien avec ton caractère sérieux. Ça vient sans doute de ces grands bois et de ce Mont Aubert qui plonge son pied jusque dans le lac. Chez nous...

— Mais où est-ce chez toi ?

— Yvonand donc ! es-tu bête ! Chez nous les collines sont plus basses, plus loitaines ; il y a du sable clair, de grandes étendues de roseaux, c'est plus gai !

— Est-ce qu'on y prend beaucoup de bondelles ?

— Oui... non... je ne sais pas, ça dépend des jours. Tu sais, moi, je suis d'abord « de plaisance » ensuite « de pêche » ; alors le poisson ça ne m'intéresse pas tellement.

— Tandis que moi, dit « Frère Yves », les filets, le poisson, la lève, c'est ma vie, vois-tu. Quelquefois, le dimanche, ou le soir, quand il fait beau, je sors un petit peu rêver sous les étoiles. Mais je suis vieux et j'ai peur d'attraper du rhumatisme avec ces fantaisies. C'est bien assez d'être obligé de sortir au petit jour le matin. Mais j'aime le travail ! La rame qu'on tire, la voile qui se tend et les chapelets de filets que je regarde monter du fond de l'eau et qui s'entassent ruisselants sur leurs bâtons appuyés sur mes bords.

— Tu n'as pas de moteur ?

— Non.

— C'est pas moderne et ça fatigue de ramer.

— Oui... mais les rames ne font pas de bruit et ce tac-tac-tac-tac, qui trouble le silence c'est éternant, ça gêne notre lac !

— Ah ! bien, tu sais, faut pas nous la faire à la poésie ! Tu m'as assez l'air d'avoir des idées de poète, « Frère Yves ». Un moteur, c'est plus comode, voilà. Ça donne de la gaîté, de la vitesse. Crois-tu que je serais venue te voir aujourd'hui sans moteur ? Bien sûr que non ! Cela aurait été bien trop pénible de remonter contre la bise ; tandis qu'avec un moteur, ce n'est rien du tout !

— « Frère Yves » réfléchit sans répondre ; l'eau clapote, il y a de gros gâteaux de glace, entre les joncs, de l'autre côté du port, et la bise est froide et dure. Demain, quand il faudra aller lever les filets au bord du Mont, tout en avant, la tâche sera rude — c'est sûr qu'avec un moteur l'ouvrage serait plus facile... Mais bah ! le patron est encore solide et « Frère Yves » prendra les vagues de pointe. On verra bien !

Le silence se prolonge entre les deux bateaux.

— A quoi penses-tu ?

— A mon travail, « Colette ».

— Pauvre « Frère Yves », tu n'as jamais vu comment on parle aux jolies barques qui te font l'honneur de venir te rendre visite. Il fallait dire d'un ton très tendre :

— Je pense à toi, « Colette ». Aussi tu as bien mérité la réponse de ta visiteuse :

— Tu n'es pas aimable, moi qui me réjouissais de causer avec toi, cela ne m'a guère réussi.

— Voilà mes patrons qui reviennent. Adieu, « Frère Yves », tâche de te faire mettre un moteur, cela chassera tes idées noires. Un moteur, il n'y a que ça de vrai, le reste, voile, rame, travail, poisson, filets... pfttt !

« Colette » démarre, poussée à la gaffe. A vingt mètres du bord, le moteur se met à battre...

Tac... tac... tac... et « Colette », vive, légère, joyeuse, quitte le petit port où elle avait cru trouver un joyeux compagnon, converti d'avance aux idées modernes, sensible aux charmes et aux grâces d'une jolie barque d'Yvonand...

— Je n'ai pas pu sur lui plaire, songe tristement « Frère Yves », c'est sûr... je ne suis pas assez « dernier bateau ».

(Journal d'Yverdon).

Milandre.

Un singulier client. — Un monsieur, plutôt avare, discute avec acharnement le prix d'une montre.

— Mais, acheteur, dit le marchand, je vous la garantis trois ans !

Alors le client, subitement inspiré :

— Comme c'est pour un cadeau d'étrennes, donnez-m'en une qui marche huit jours et diminuez de vingt francs !

#### L'ART PARTOUT...



ANS son livre *Tournant dangereux*, Vlaminck, peintre et poète, dit :

« Aujourd'hui le mot *Artiste* remplace avantageusement le mot bourgeois. Il va de la caserne des pompiers au marchand de cocaïne, passe chez la modiste, chez le coiffeur, le quincaillier, fait un tour dans les laboratoires, les grands magasins : Art ménager, Art culinaire, Arts décoratifs, Art capillaire... »

Rien de plus exact.

Les mots évoluent comme les mœurs.